

## **ARRÊTÉ**

**Portant nomination des Présidents de jury et Présidents adjoints de jury de l'examen du BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE série S.T.A.V. pour la session d'examen 2026, pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, PACA et Corse**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

Vu l'article D336-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le ministre de l'agriculture ;

Vu la convention n° 92-12 du 7 décembre 1992 relative à l'enseignement et à la formation agricole en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté de nomination du DRAAF par intérim en date du 19 janvier 2026 de Monsieur Armand SANSEAU, en qualité de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de région ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 10 Aout 2025 d'ouverture pour l'année scolaire 2025-2026 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Le président du jury chargé de l'organisation de l'examen du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2026 est précisé en annexe 1.

### **Article 2 :**

Sous l'autorité du président, les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2026 tel que précisé en annexe 2.

### Article 3

Les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2026 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

### Article 4

Le président et les présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

### Article 5 :

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la région région Auvergne-Rhone-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DRAAF

Fait à Lyon, le 25/02/2026

Le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt

Armand SANSEAU



### ANNEXE 1 :

Désignation du président du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2026

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
M. Olivier RAYMOND	Enseignant-chercheur	Maître de conférences Université Claude BERNARD, Lyon 1

### ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2026

NOM Prénom	Établissement de rattachement
ARQUIER Guillaume	W84411 LEGTA CARPENTRAS
AZELART Elizabeth	X73110 LEGTA LA MOTTE SERVOLEX
BOUDIAS Patrick	L30110 LEGTA NIMES
CASSAR Michel	W84411 LEGTA CARPENTRAS
CHANCELADE Cédric	X43230 LEGTA YSSINGEAUX
CHAVANY Laurence	X42110 LEGTA ROANNE
DEQUIDT Florent	X73110 LEGTA LA MOTTE SERVOLEX
DOREY Frédéric	X01211 LEGTA BOURG EN BRESSE
MICHEL Olivier	X03110 LEGTA MOULINS
PIVETEAU Laurent	W83110 LEGTA HYERES

RAUX Michel	W84411 LEGTA CARPENTRAS
SERIN David	X01110 LEGTA CIBEINS
SUCHAIRE Stéphane	X03110 LEGTA MOULINS

### ANNEXE 3 :

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2026

Establishments suivis par le président-adjoint	NOM Prénom
X38332 LEGTA Grenoble Saint-Ismier X38110 LEGTA La-Côte-Saint-André X38211 LEGTA Vienne X26211 LEGTA Romans	AZELART Elizabeth
W04110 LEGTA Digne W05110 LEGTA Gap W13170 LPA des Calanques à Marseille	ARQUIER Guillaume
W83K03 LEAP Saint-Maximin W84K01 LEAP Carpentras W84110 LEGTA Avignon W84411 LEGTA Carpentras	BOUDIAS Patrick
W13L07 MFREO Lambesc W13K02 LEAP Miramas W13110 LEGTA Aix-Valabre W84231 LPA Orange	CASSAR Michel
X03110 LEGTA du Bourbonnais X63K06 LEAP St-Joseph du Breuil/Couze X07110 LEGTA Aubenas	CHANCELADE Cédric
X42230 LEGTA Montbrison X69L12 MFREO Chessy-les-Mines X63110 LEGTA Ct-Fd Marmilhat	CHAVANY Laurence
X01110 LEGTA Cibeins X69K02 LP Sandar de Limonest X69110 LEGTA Lyon-Dardilly X69231 LPA Belleville	DOREY Frédéric
X42110 LEGTA Roanne Chervé X63330 LPA Rochefort-Montagne X42K04 LAP E. Gautier à Nandax	MICHEL Olivier
H2B130 LPA Borgo W06110 LEGTA Antibes	PIVETEAU Laurent
X26M05 LEAP Sylva Campus Montélimar X26K10 LP Drôme Provençale W83110 LEGTA Hyères X26110 LEGTA Bourg-les-Valence	RAUX Michel
X07K25 LAP Annonay	SERIN David

X73110 LEGTA Chambéry La-Motte-Servolex X01211 LEGTA Bourg-en-Bresse X69311 LEGTA Saint-Genis-Laval	
X74K16 ISETA Poisy X74L33 Institut Rural de Haute-Savoie à Annecy X74L30 MFREO des métiers de la montagne Thônes	DEQUIDT Florent
X15110 LEGTA Aurillac X43K02 ISVT Vals-Prés-le-Puy X43230 LEGTA Yssingeaux X43110 LEGTA Brioude Site de Fontannes	SUCHAIRE Stéphane